

AGIR ensemble

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
en MATERNITÉ

Appel à candidature

UN ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR



Appel à candidature auprès des maternités des Pays de la Loire pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique vers un plan d'action sur la santé environnementale

Les 1000 premiers jours de l'enfant, de la période intra-utérine à ses 2 ans, sont déterminants pour sa santé physique et psychique. Durant cette période, l'exposition à certains polluants de l'environnement intérieur peut accroître les risques sur la grossesse, le développement embryonnaire ou la santé de l'enfant plus tard.

Les soignants et les maternités ont un rôle primordial à jouer à la fois dans l'accompagnement et l'information des futurs parents et parents de jeunes enfants mais également en tant que lieu exemplaire et de référence pour les parents.

Afin de soutenir les maternités dans leurs mobilisations, **l'ARS Pays de la Loire et la Mutualité Française Pays de la Loire proposent aux maternités un accompagnement méthodologique par l'Agence Primum Non Nocere¹**, spécialisée dans la Responsabilité Sociale des Entreprises et la santé environnementale en milieu hospitalier.

L'ambition de cette démarche est donc de **limiter l'exposition aux polluants intérieurs** des femmes enceintes et des jeunes enfants au sein des maternités mais également des professionnels qui y travaillent. Elle est également de créer une **dynamique collective régionale** permettant l'échange de bonnes pratiques et d'avancer ensemble vers un but commun.

La démarche sera déployée pour 8 établissements au minimum et 10 établissements au maximum ;

L'appel à candidature est ouvert jusqu'au mercredi 10 mars 2021.

Les maternités volontaires doivent renvoyer l'acte de candidature complété et signé par la direction de l'établissement

à l'ARS à l'adresse Mail : ars-pdl-dspe-mrse@ars.sante.fr

¹ <https://www.agenceprimum.fr/>

En quoi consiste cet accompagnement ?

- **Un autodiagnostic de vos pratiques** en santé environnementale grâce à l'appui de la plate-forme Primum Office[®], 1 réunion collective d'aide au remplissage (2 créneaux proposés) et un appui individuel (1h30 par maternités). Chaque établissement recevra un rapport individuel issu de son autodiagnostic assorti **de préconisations d'amélioration et de la suggestion d'un plan d'actions**. Ces résultats ne sont communiqués ni à l'ARS ni à la Mutualité.
 - Les thématiques du diagnostic sont les suivantes :
 - Gouvernance et communication,
 - Relations avec les parents et nouveaux nés,
 - Achats,
 - Hygiène,
 - Bâtiments,
 - Alimentation,
 - Santé environnementale au travail,
 - Matières résiduelles
- **L'identification et choix collectif de 3 thématiques prioritaires** à accompagner à partir d'une synthèse agrégée et anonyme des diagnostics.
- **L'accompagnement collectif au changement sur ces thématiques** : 1 réunion par thématique d'½ journée pour échanger sur le plan d'actions, les bonnes pratiques, les outils, les freins et les leviers. 3 réunions en 2021 et 3 réunions au 1^{er} semestre 2022 pour consolider les avancer et engager de nouvelles thématiques de travail.

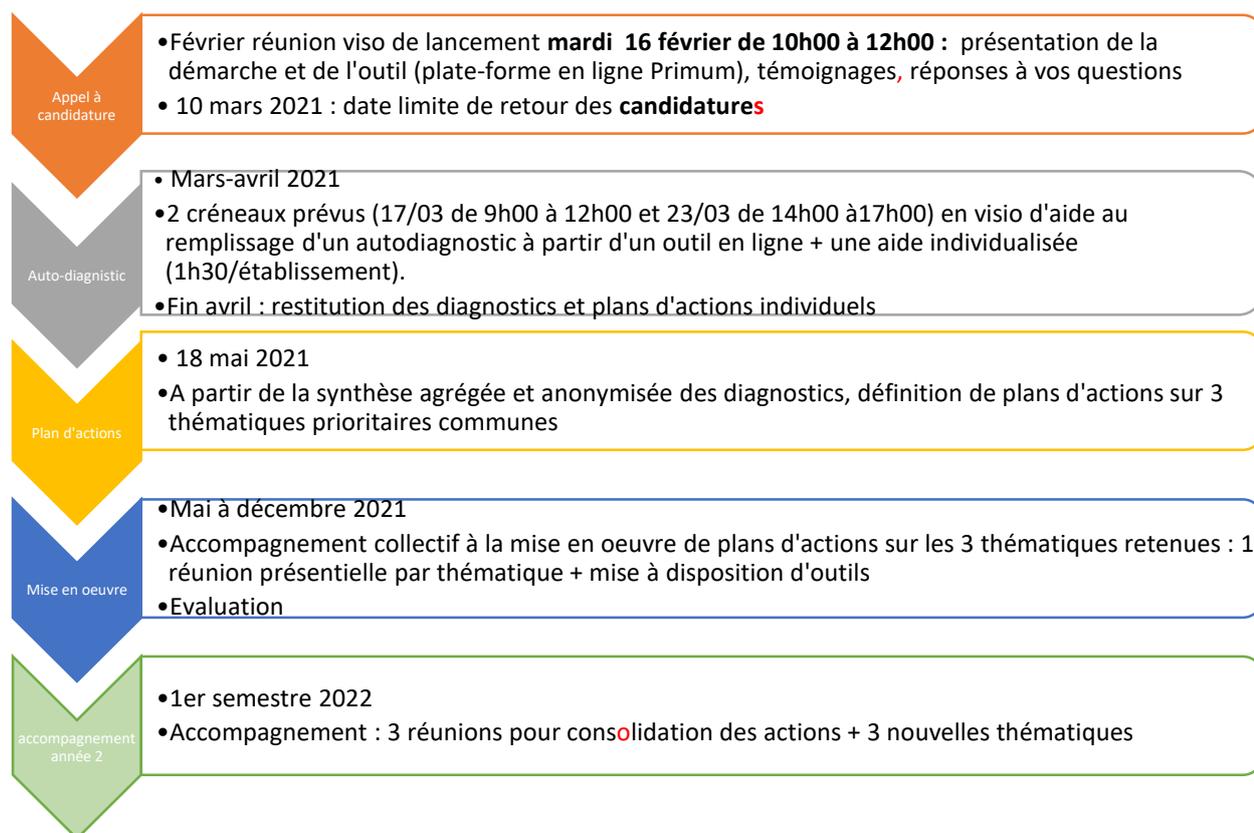
Ce que la démarche vous permet

- De mieux identifier vos points forts et vos points d'amélioration.
- D'établir à partir de l'autodiagnostic vos priorités d'actions pour la mise en conformité avec certains points du référentiel de certification des établissements de santé par l'HAS,
- De valoriser vos points forts en interne et en externe
- De bénéficier de l'intelligence collective et du retour d'expérience d'autres maternités
- D'accéder à une base de données sur des produits expertisés (par exemple produits cosmétiques sans perturbateurs endocriniens, produits de nettoyage avec faible émission de COV...) grâce à la plate-forme développée par Primum Non Nocere.

Ce que la démarche implique pour vous

- La désignation de 2 référents au sein de votre maternité en charge du suivi du dossier. Un référent administratif (Directeur adjoint, Responsable Assurance Qualité, Référent RSE, santé publique...) et un référent soignant. Ils seront en charge du suivi général du dossier, de la remontée des données pour l'autodiagnostic en lien avec les autres services et professionnels de l'établissement,
- La mobilisation en interne et dans le collectif pour la mise en œuvre du plan d'actions.
- Un engagement à participer sur la durée d'accompagnement du projet en 2021 et 2022.

Calendrier prévisionnel



Vous voulez en savoir plus ? Vous souhaitez engager votre maternité et faire d'ores et déjà acte de candidature ?

Présentation de la démarche :

Réunion visioconférence de lancement **le mardi 16 février 2021 de 10h00 à 12h00** au cours de laquelle l'Agence Primum non nocere présentera l'accompagnement proposé et la plate-forme, ainsi que des témoignages de changements engagés par d'autres maternités en France et pourra répondre aux questions.

Pour vous inscrire à la réunion : [lien d'inscription](#)

Pour cette visio conférence nous utilisons la plate-forme zoom.



Informations

ARS Pays de la Loire
Gwénaëlle Hivert : 02 49 10 41 92
gwenaelle.hivert@ars.sante.fr

Mutualité Française Pays de la Loire
Gaëlle Violet : 06 27 99 15 82
gaelle.violet@mfpl.fr